VILLE DE DUCOS
AVIS D'ATTRIBUTION

A. Désignation du pouvoir adjudicateur:
Madame le Maire de la Ville de DUCOS, Hôtel de Ville, 1 rue Zizine et des Etages– 97224 DUCOS (Martinique).

B. Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Madame le Maire de la Ville de DUCOS Aurélie NELLA.

C. Objet et étendue de la consultation
ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AUX TRAVAUX DE PEINTURE SUR LE PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE DUCOS

Ce marché n'est pas alloti.

Type de consultation :
Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire **sans minimum,** avec un maximum sans remise en compétition passé selon une procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles, L2120-1 2°, L2123-1 1°, R. 2162-2 à R. 2162-4, R2123-4 &5, R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché de travaux.

D. Publication
L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le :
- BOAMP: ..... Le 11/04/2024
- MARCHES-SECURISES : ..... Le 11/04/2024

La date limite de remise des offres était fixée au : Lundi 06 Mai 2024 - 12h00.

Critères de sélection des candidats :

Libellé	*%*
1 - Prix basé sur le montant de l'offre noté sur 10	60
2 - La Valeur Technique notés sur 10	40

■ **Identité du titulaire** :

NSPM
36 Rue de l'industrie – Bat GAD
PAE de Dégrad des Cannes
97354 REMIRE –MONTJOLY
Tél : 0594471107 / 0696303555
E-mail : nspmguyane@orange.fr / nspm972@orange.fr
SIRET : 52209533000034

■ **Montant de l'offre retenue pour**:
Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande sans minimum avec un maximum de 400 000€ soit un total de 1 600 000€ HT pour les 4 ans d'exécution de travaux.

- **Nombre d'offres reçues** :
  - 05 offres

- **Durée d'exécution du marché public** :
  Le marché est un marché à bons de commande passé pour une période de 12 mois à compter de la date de notification du marché. Il est reconductible par décision tacite 3 fois, par période de 12 mois, pour le même montant, pour une durée maximale de 4 ans conformément à l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique. Le titulaire du marché ne pourra pas refuser la reconduction.

  Dans l'hypothèse où l'accord-cadre ne serait pas reconduit, une notification de non reconduction sera adressée au titulaire du marché 2 mois avant la fin de la période des 12 mois.

  Le Titulaire ne pourra pas refuser ces reconductions.

- **Date de notification** :

  Le 03 / 07/ 2024

E. Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Martinique – 12 rue des citronniers-plateau Fofo-CS 17103-97271 SCHOELCHER Cédex. . E-mail : greffe.ta-fort-de-France@juradm.fr Tél. : 05 96 71 66 67. Fax : 05 96 63 10 08

Introduction des recours
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée.
Référé contractuel : 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal **Officiel de l'Union européenne (JOUE)**; - 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.
Recours de pleine juridiction : requête introduite dans un délai de deux mois à partir de la publicité de la conclusion du marché.

Date d'envoi à la publication : 10 JUIL. 2024

MAIRIE DE DUCOS MARTINIQUE

Le Maire

Aurélie NELLA